

Sherbrooke une ville de locataires

Sherbrooke est en deçà de la moyenne provinciale pour le nombre de ménages possédant leur propriété. Ainsi, dans l'ensemble de la province, la moyenne se situe à 53 % comparée à Sherbrooke où elle est de 37 %. Face à ces chiffres, que doit-on conclure ? Quelles sont les possibilités pour la population sherbrookoise de se doter d'une propriété ? Le fait que les locataires représentent une proportion de 63 % a-t-il une influence sur le marché locatif, est-il acceptable ?

Pour la majorité de la population, l'accès à la propriété privée est une illusion. Prenons les chiffres suivants : il en coûte de 55 000 à 65 000 \$ pour l'achat d'un bungalow situé en banlieue et ce, dans les prix les plus bas. Pour opérationnaliser cet achat, le revenu du ménage doit être de 30 000 \$ par année. Mais les statistiques révèlent que le revenu annuel d'une famille sherbrookoise est de 24 651 \$, il n'est donc pas sorcier de comprendre la difficulté d'acquérir une maison pour la grande majorité.

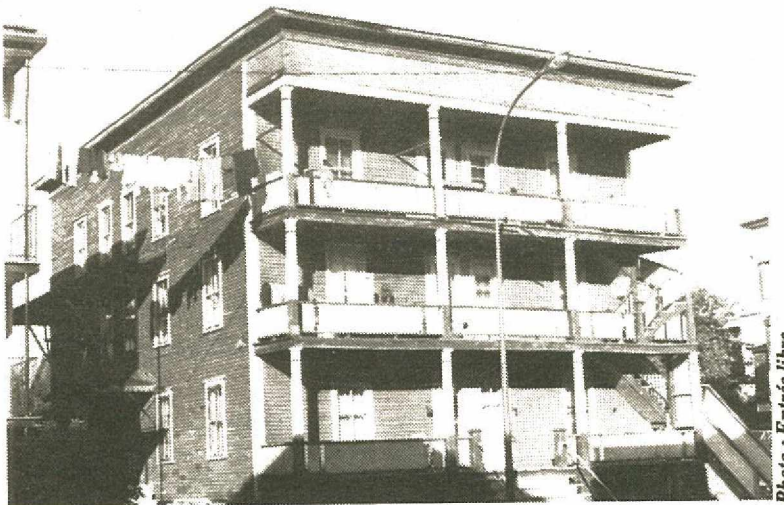
Les familles se tournent donc vers le logement locatif. Ce type de logement offre deux alternatives, soit le logement privé et le logement subventionné. Mais avant de regarder l'accessibilité à ces deux modes de logement, voyons quelle est l'influence du pourcentage élevé de locataires sur le marché locatif.

Cette situation a produit deux effets sur les propriétaires. D'abord, ils ont profité de ce marché, dans les années 1981 à 1986, pour augmenter de 50 à 60 % le coût des loyers, étant donné qu'ils jouissaient d'un taux de vacance très bas et d'un très gros bassin de locataires. Ensuite, ce phénomène a poussé les investis-

seurs immobiliers à construire beaucoup de nouveaux logements. Cette affluence de capitaux a eu comme conséquence d'augmenter substantiellement le taux de vacance, ce qui donnera aux locataires un argument de taille dans les années 90 pour négocier leur augmentation.

L'accessibilité

Revenons à l'accessibili-



té du logement locatif. Les propriétaires diront que c'est une alternative peu coûteuse puisque le coût des logements à Sherbrooke est parmi les plus bas en province. Pourtant, les locataires sherbrookoises sont aussi défavorisés que ceux du reste de la province parce que le pourcentage du revenu alloué au logement est sensiblement le même : la moyenne des gens qui dépendent plus de 25 % de

leur revenu pour se loger se situe à 45 % tandis qu'à Sherbrooke ce taux est de 42 %, ce qui rend le logement privé inaccessible pour plusieurs.

La seule solution

Il ne reste donc qu'une solution : le logement subventionné. Trois types de logements se retrouvent dans cette catégorie : les habitations à loyers modiques (H.L.M.), gérées par l'Office municipal de l'habitation; les coopératives, administrées par les membres et qui sont indépendantes les unes des autres mais dont la Fédération des coopératives d'habitation des Cantons de l'Est est le moteur; les orga-

nismes sans but lucratif (O.S.B.L.) qui sont gérés directement par la Fédération des coops. Ces différentes ressources permettent aux locataires de ne dépenser que 25 % de leur revenu pour le loyer. Cependant, après vérification, il apparaît qu'il n'y aura cette année que 45 nouvelles places dans les H.L.M., une vingtaine dans les coopératives et en ce qui concerne les O.S.B.L., aucune décision

Sommaire

Les impôts	p. 3
L'éducation de nos enfants	p. 5
Les femmes	p. 6-7
La guerre du golfe	p. 8
International	p. 9-10

n'a été prise pour de nouvelles unités cette année.

Voilà pour le portrait peu rose de la situation du logement à Sherbrooke. En plus, les propriétaires se proposent d'augmenter les loyers de 5 à 6 %; avec l'augmentation de l'électricité et des autres formes de chauffage, on fera face à des augmentations de 9 à 10 %.

Les revendications

Afin de contrer l'inflation dans le logement et faire reconnaître ce dernier comme un besoin essentiel, l'Association des locataires revendique une hausse substantielle du nombre d'unités dans le logement social; qu'on décrète un véritable contrôle des hausses de loyer par une augmentation maximale de 2 % et ce, pour une période de cinq ans, et enfin, qu'on instaure une commission parlementaire sur le logement.

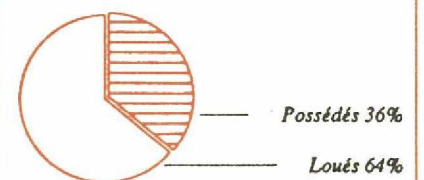
Cette année, les locataires de Sherbrooke jouissent d'un argument de taille

pour négocier : un taux de vacance très élevé. On leur conseille de s'en servir pour refuser toute augmentation supérieure à 2 %.

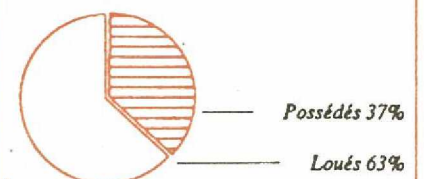
Finalement, on est en droit de se demander si le logement est un besoin essentiel ou un luxe...

Normand Couture

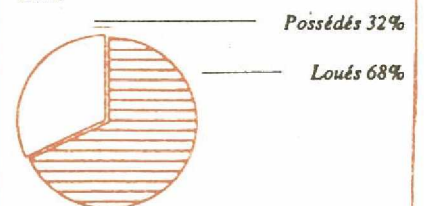
Tenure de logement - Sherbrooke 1971



1986



Tenure de logement - Banlieue 1986



Éditorial

L'éducation populaire autonome, au coeur de nos vies

La TROVEPE (Table ronde des organismes volontaires d'éducation populaire de l'Estrie) demande une prise de position claire aux députés sur la question de la reconnaissance et du financement de l'éducation populaire autonome (E.P.A.).

La réponse des députés de la région à une invitation faite par la TROVEPE pour participer à une table ronde concernant l'éducation populaire autonome s'avère très décevante. Seul Madame Carmen Juneau, du comité de Johnson, a répondu positivement. Le député du comté d'Orford, Monsieur Robert Benoit, devait être représenté. Bref, l'ensemble des députés de la région ne semble pas montrer beaucoup d'intérêt pour l'E.P.A. Pourtant, la soixantaine de groupes en Estrie rejoint au-delà de 10 000 personnes et plus de 2 000 participent à diverses activités.

Devant cet état de fait, la TROVEPE a tout simplement annulé la rencontre. Cependant, nous avons demandé aux députés une réponse claire à nos demandes de reconnaissance et de soutien financier.

Déjà, un comité national de révision du programme d'aide à l'éducation populaire autonome recommandait dans son rapport, déposé en décembre 1987, « que l'État reconnaisse la légitimité de l'E.P.A. et qu'en conséquence le ministère de l'éducation lui assure un statut permanent et un soutien adéquat. » Un statut permanent, pouvant être établi par une loi spécifique, viendrait confirmer le droit des adultes des milieux socio-économiquement défavorisés de définir des démarches éducatives adaptées à leurs besoins et de choisir des lieux de formation appropriés.

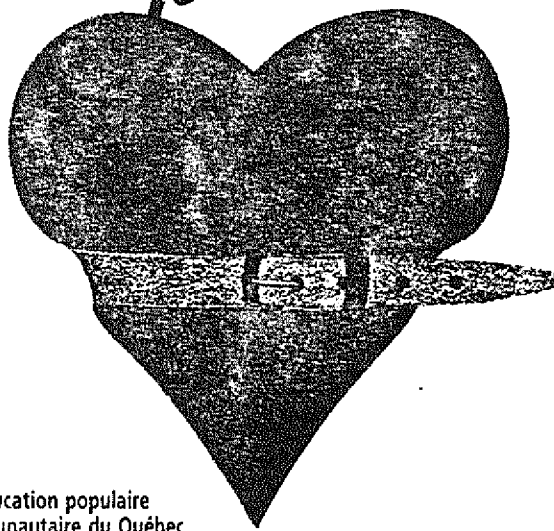
Le comité recommandait aussi « que le budget de l'E.P.A. atteigne d'ici 1990-1991, 1,5 % du budget total du ministère de l'Éducation. » Pourtant, avec son budget de 9,7 millions pour 823 groupes en 1990-1991 (moyenne de 11 786,15 \$) le programme d'aide à l'E.P.A. ne représente qu'un maigre 0,17 % du budget global du ministère de l'éducation.

La TROVEPE, à l'instar du MEPACQ (Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec), sur le plan national, juge qu'une augmentation de 5 millions en 1991-1992 serait un point de départ nécessaire à l'atteinte de 1,5 % jugé nécessaire pour le soutien à l'E.P.A. Cette somme servirait à bonifier les groupes déjà financés (3 millions), dont la subvention est gelée, pour la plupart, depuis 1984, et cela permettrait de financer au-delà de 200 groupes en attente (2 millions).

Comme la TROVEPE, *Entrée libre* demande donc aux députés de la région de se prononcer clairement sur cette demande pour 1991-1992.

Équipe de rédaction

se serrer
la ceinture
j'en connais ça
par



MEPACQ

Mouvement d'éducation populaire
et d'action communautaire du Québec

Lettre reçue :

« (...) Le premier pouvoir que l'on peut exercer sur nos vies est celui de comprendre. Comprendre les éléments qui y interagissent, comprendre la multitude des points de vue différents sur la majorité des problèmes

sociaux mais surtout comprendre et connaître les ressources qui donnent à chaque individu un pouvoir réel sur son existence. (...)

(...) On ne saurait accorder trop d'importance aux jour-

naux communautaires qui, souvent constituent la seule (mais toujours trop faible) voix des moins favorisés. (...)

Martin Fortin

Rencontre L.D.L.

La Ligue des droits et libertés (Estrie) en collaboration avec le Conseil canadien sur le racisme et les préjugés a organisé le 9 février dernier une session de formation sur le racisme.

Cette session de formation a regroupé une dizaine d'intervenant-e-s d'organismes

tels que le Service d'aide aux néo-canadiens, la Table de concertation jeunesse, le Centre populaire de documentation de l'Estrie, etc..

Par l'organisation de telles formations, la Ligue souhaite développer, avec d'autres organismes du milieu, une coopération en vue de sensibiliser la po-

pulation aux enjeux sous-tendant les questions liées au racismisme, à leurs manifestations et aux moyens d'y lutter.

Ligue des droits et libertés
Section estrie
187 Laurier, J1H 4Z4
(819) 567-7373

Journal communautaire

ENTRÉE
LIBRE

journal bimestriel
187 Laurier
local 317 (3e étage)
J1H 4Z4
tél.: 821-2270

Le journal se veut une alternative aux journaux existants. Ses priorités sont :

Desservir les intérêts des gens moins favorisés économiquement, socialement, culturellement, politiquement et qui ne possèdent peu ou pas de pouvoir réel dans leur milieu de vie...

Favoriser la circulation du point de vue des organisations luttant pour l'amélioration de nos conditions de vie et de travail en général.

Privilégier l'expression des gens ayant peu ou pas accès aux médias traditionnels.

Collaborateurs-collaboratrices

Anne-Marie Aduriz
Manon-Ann Blanchard
Michèle Boissinot
Maurice Campagna
Normand Couture
Pierre Drouin
Martin Fortin
Lysanne Gallant
Normand Gilbert
Rosaire Labonté
Merlyne Laflamme

Serge Laframboise
Nancy Paxton
Alain Poirier
Denis Poudrier
Alain Roy
André Roux
Roland Salois
Laurent Tétrault
Michel Tétrault

Éditeur : La Voix Ferrée
Impression : The Record
 Mise en page assistée par ordinateur : Infographe
Distribution : Distributions publicitaires Estrie
Courrier de 2e classe
Enregistrement : #7082
Dépot légal : premier trimestre 1991
Bibliothèque Nationale du Québec
Bibliothèque Nationale du Canada
Territoire de distribution gratuite délimité par les rues Queen et St-Joseph (ouest)
Le Phare (sud)
La rivière St-François (est)

Ces impôts qui en appauvrissent... (certains)

Quelle différence peut-il bien y avoir entre une personne salariée gagnant 25 000 \$ par année et un riche investisseur dont les revenus sont dix fois plus élevés ? Tout simplement, il y a fort à parier que la personne salariée paiera plus d'impôt cette année ! Incroyable et pourtant vrai. Une personne salariée dont le revenu annuel se situe autour de 25 000 \$ paie, à la source, des impôts fédéraux d'une valeur totale d'environ 4 500 \$. En revanche, 287 personnes dont les gains s'établissent à plus de 250 000 \$ n'ont pas versé un sou à l'impôt en 1984... et ce, tout à fait légalement.

Pourtant, on dit souvent que le système d'imposition au Canada est progressif, ce qui signifie qu'à mesure que le revenu d'une personne s'élève, le pourcentage de ce revenu qui est imposé grimpe lui aussi. Alors, comment expliquer l'écart qui existe réellement entre un-e salarié-e moyen-ne et le riche homme d'affaires ? Il semble bien que la réalité de l'impôt est bien différente de son principe de redistribution des richesses.

Un exemple

Prenons l'exemple d'un investisseur aisé qui, voyant venir le temps de remplir sa déclaration de revenu, emprunte à la banque 8 millions de dollars qu'il investit en plus des 10 millions qu'il possède déjà. Les actions qu'il a achetées lui rapportent en dividendes (profits) 900 000 \$ annuellement. Son revenu pour l'année est donc égal à ce montant, et il devrait normalement payer une somme assez importante à l'impôt. Mais voilà, selon la loi fédérale de l'impôt, les intérêts de l'argent emprunté pour investir sont entièrement déductibles. Comme les intérêts de l'emprunt de l'investisseur s'élèvent à 900 000 \$, il se retrouve sans aucun revenu imposable malgré ses investissements de 18 millions !

Et encore !

Cependant, cet homme doit bien vivre. Alors il vend une petite partie des actions qu'il a achetées et empoche disons 50 000 \$ de profits. Là encore, cet investisseur devrait payer quelques milliers de dollars à

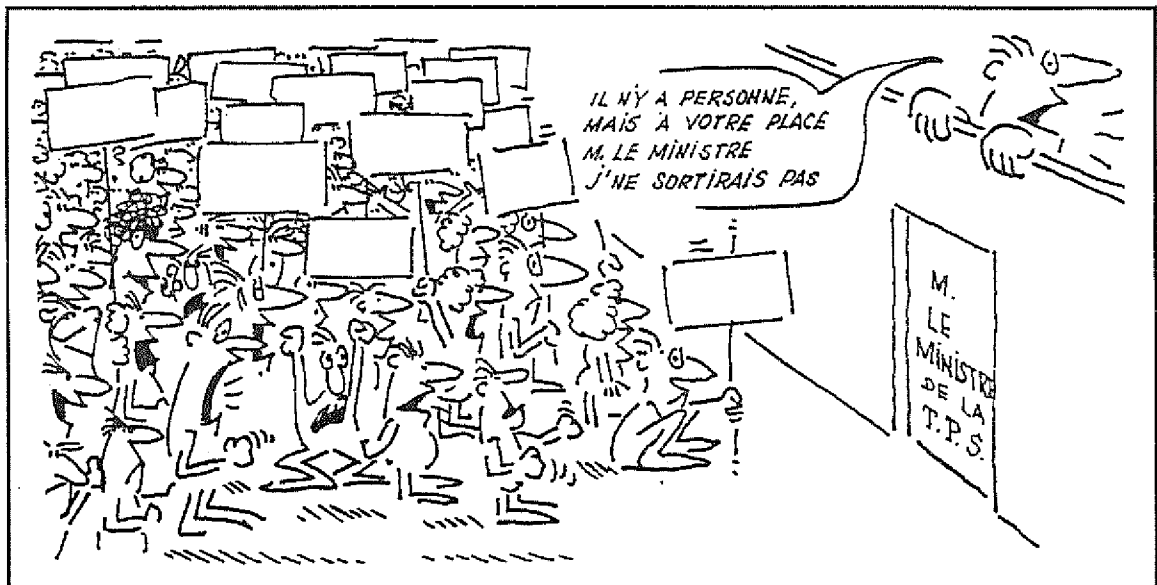
l'impôt. Mais détrompez-vous, ce revenu est exempt d'impôt à cause de ce que l'on appelle l'exemption sur les gains en capital.

Les déductions sur l'argent emprunté à des fins d'investissement et l'exemption sur les gains en capital ne sont que deux exemples parmi la foule d'abris fiscaux qui permettent à certaines personnes parmi les plus nanties du pays, de payer moins d'impôt – quand ils en payent – que la plupart des personnes à revenus faible et moyen. En fait, la liste des évasions fiscales pourrait s'allonger presque à l'infini. Et puisqu'il faut bien que quelqu'un paie pour tous ces dollars perdus, devinez à qui on refile la facture, qui est chaque année plus lourde ?

Quand on y regarde de plus près, on se rend vite compte qu'en réalité, notre système fiscal avantage les plus fortunés au détriment des plus pauvres; il n'est progressif que sur papier.

Pourquoi une TPS ?

Cette année, en complétant votre demande de crédit d'impôt sur la TPS, demandez-vous comment il se fait que le gouvernement a établi une taxe sur ce que vous dépensez plutôt que sur ce que vous gagnez... alors que ceux qui gagnent le moins sont ceux qui doivent dépenser la presque totalité de leur revenu pour subvenir à leurs besoins de base (nourriture, logement, vêtements, chauffage, etc.). Après, si le cœur vous en dit et que vous êtes prêts à payer 0,03 \$ de TPS sur l'achat d'un timbre, écrivez à votre député pour lui demander de tout



mettre en oeuvre pour instaurer un système d'imposition équitable qui soit réellement progressif.

Anne-Marie Aduriz
Service budgétaire
populaire

Note : Les données chiffrées sont tirées du livre de Linda Mc Quiga, La part du lion.

En bref

Impôt fédéral

- En 1986, les abattements fiscaux (déductions) offerts aux plus riches et aux compagnies principalement, ont coûté 36 milliards de dollars au gouvernement fédéral, ce qui représente environ 40 % de ses dépenses totales. Dire qu'il se demande toujours comment réduire son déficit !
- En 1985, la famille Reichmann, une des plus riches du pays, a bénéficié d'un abattement fiscal de 500 000 000 \$ pour « l'aider » à s'emparer de la compagnie Gulf Canada. Ce cadeau du gouvernement fédéral a coûté en moyenne 30 \$ à chaque contribuable...
- 10 % des Canadien-nes possèdent plus de la moitié de toutes les richesses du pays.
- En 1982, les 20 % des Canadien-nes les plus pauvres ont dû dépenser la totalité de leurs revenus pour subsister. Une taxe comme la TPS – qui impose les dépenses plutôt que les revenus – est dramatique pour ces personnes qui, en bout de ligne, paieront plus que les gens fortunés, si l'on compare les deux revenus.
- En 1986, une famille vivant juste sur le seuil de la pauvreté versait quand même 11 % de son revenu à l'impôt. En comparaison, 287 Canadien-nes gagnant plus de 250 000 \$ n'ont pas payé un sou en 1984.
- En 1954, les corporations et les individus assumaient de façon égale la part d'impôt prélevée par nos gouvernements (chacun en payait 50 %). Depuis, les gouvernements ont réduit la part payée par les compagnies et augmenté la part payée par les particuliers. Aujourd'hui, les individus supportent 80 % des charges fiscales.
- Si le gouvernement canadien imposait la fortune à seulement 1 %, cela générerait plus d'argent que tout ce qu'il perçoit actuellement en impôts.
- En 1987, le taux d'imposition des personnes gagnant 55 000 \$ et plus par année s'établissait à 44 %, alors que plusieurs personnes dont les revenus étaient inférieurs à 30 000 \$ étaient imposées à 39 %. Une secrétaire de direction au revenu de 25 000 \$ payait donc seulement 5 % de moins qu'un P.D.G. de compagnie dont le revenu frôlait le million de dollars !
- En 1986, une famille vivant juste sur

MÉDIAS

Info... de guerre

Le soir du 16 janvier Vers 22 h, Radio-Canada présentait à la télévision des images en direct de la Chambre des Communes... Le Canada, par la voix de Brian Mulroney, venait de faire sa déclaration de guerre.

Vendredi, 11 janvier

On pouvait lire à la page onze du *Journal de Montréal* que le département américain de la Défense venait de rendre publique une version adoucie des « règles à suivre pour la presse en cas de guerre dans le Golfe »... et les médias amorçaient leur entrée concurrente dans la diffusion (des résultats de guerre). Une entrée par la grande porte de la technologie multi-média.

Samedi, 19 janvier

Vers 18 h 12, la télévision de Radio-Canada présentait son émission *Virage* qui portait sur les médias : six (6) personnes invitées étaient là pour parler du rôle des médias (2 femmes, 4 hommes). Quelques jours avant, dans les annonces qu'on avait pu entendre sur cette émission. On mentionnait que celle-ci porterait sur les médias et notre démocratie. Pour ceux et celles qui l'ont vue, vous avez sans doute remarqué que ça n'a pas été long avant que la discussion ne soit presque exclusivement axée en fonction de la guerre. Bien sûr, il devait être très difficile de résister à la tentation, mais disons que l'intérêt aurait pu être encore plus grand, si une partie des discussions avait porté plus directement sur l'apport (actuel et futur) des médias, dans notre système démocratique québécois et canadien.

Malgré cette lacune que l'on peut qualifier de compréhensible, car la guerre c'est la guerre... cette émission a quand même donné lieu à plusieurs échanges très pertinents, sur quelques tendances qui caractérisent les médias à grande diffusion intervenant dans notre société.

Quelles sont ces tendances ? Eh bien, nous reprendrons ici certaines parties d'énoncés, qui ont été exprimés au cours de l'émission. Peut-être trouverez-vous que cela fait un peu directif, mais... disons que nous voulons ainsi susciter votre réflexion, sur ces aspects particuliers.

Les médias distorsionnent trop la réalité ! La place de la publicité et du marketing est de plus en plus grande (tout - ou à peu près tout - pour la cote d'écoute). Le traitement des médias envers les pacifistes est douteux. Les différents types de discours ne sont pas justement représentés sur les ondes... On entend peu dire sur nos valeurs collectives de société, sur nos croyances pour la paix par la paix !?...

Cette émission s'est terminée à 18 h 56. On peut aisément dire qu'il y avait de quoi faire réfléchir sur le rôle des médias dans notre fonctionnement de société. Et nous pensons que pour le monde de paix que nous voulons construire dès maintenant, les médias aussi devront accepter de faire les choses autrement.

Alain Poirier
pour le CPDE

Le Centre Populaire de Documentation

... Pour en savoir davantage

- Sur les médias
- La publicité
- L'intervention communautaire

Nous offrons des activités de groupes, pour nous aider à mieux comprendre la réalité médiatique qui nous entoure.

Revue, journaux, livres, revues de presse...

187, rue Laurier, local 316

821-2270

Pénalités... peut-être pas

Avant l'application de la réforme de la loi de l'Assurance-chômage (C-21) le 18 novembre dernier, toute personne qui était mise à pied pour inconduite ou qui quittait volontairement son emploi se voyait imposer une pénalité variant de 1 à 6 semaines d'exclusion. Maintenant, un geste semblable occasionnera une double pénalité, une exclusion de 7 à 12 semaines et une réduction des prestations à 50 % du revenu assurable.

La directive suivie par les agent-e-s est d'imposer la pénalité maximale jusqu'à ce que le ou la prestataire tente d'expliquer son geste. Suite à cette démarche, la gravité du geste posé peut inciter l'agent à diminuer cette pénalité et parfois à l'éliminer si les explications du ou de la prestataire font en sorte de justifier son geste.

Départ volontaire

Bien que la loi ne précisait pas les raisons pouvant justifier ou non un départ volontaire, le principe généralement appliqué était celui de la personne raisonnable. En te-

nant compte de la situation particulière du ou de la prestataire, il faut évaluer ce qu'une personne raisonnable aurait fait. S'il est admis qu'un certain nombre de personnes auraient posé le même geste, celui-ci sera justifié.

Mise à pied pour inconduite

Dans le cas où des pénalités sont imposées suite à une mise à pied pour inconduite, c'est à la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada de faire la preuve qu'un ou une prestataire a vraiment commis une inconduite et non pas au prestataire de démontrer le contraire.

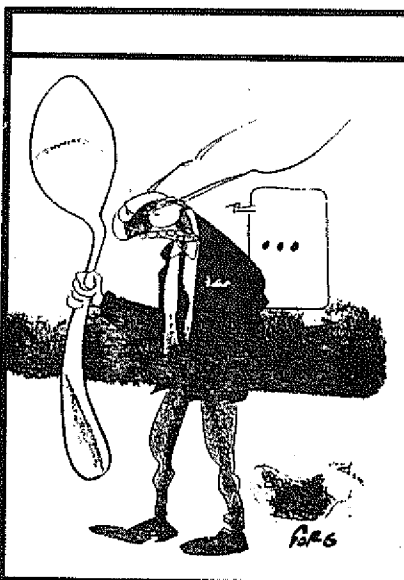
L'auto-punition... une solution !

Il est possible que vous vous retrouviez dans l'une de ces deux situations sans toutefois avoir une justification ou des raisons pouvant atténuer la gravité de votre geste. Dans ce cas, il existe ce que nous appelons la grande passe des 13 semaines qui permet d'éviter de purger les pénalités. Il faut attendre 13

semaines entre la fin de son emploi et le moment où l'on dépose sa demande. Vous vous présentez donc au cours de la 14^e semaine. Le simple fait d'attendre élimine l'exclusion, car la Commission considère que vous vous êtes suffisamment punis vous-même. Avec cette méthode, vous éviterez de perdre un nombre de semaines assurables et vous retrouverez un taux de prestations évalué à 60 % de votre moyenne de revenus de travail.

L'espace restreint de cette chronique ne me permet pas de vous présenter la liste des raisons qui furent considérées être une justification au départ volontaire et des cas qui ne furent pas considérés comme de l'inconduite. Je vous invite donc à venir consulter ces listes à notre local de travail situé au 66 de la rue Albert, local 31. Téléphonnez-nous au (819) 566-5811... ça peut vous donner un coup de main.

Denis Poudrier
pour le Mouvement des
Chômeurs
et Chômeuses de l'Estrie



Café Kafar, 66 rue Albert, local 31 (centre-ville de Sherbrooke)
Ouvert les mercredi, jeudi et vendredi de 19 h à 23 h et les samedi et dimanche de 15 h à 23 h. Téléphone : 565-3536.

Contrairement à ce que vous pourrez voir sur cette photo, il y a de l'action au café Kafar. Il y a des gens pour vous accueillir, pour jaser, pour participer, pour travailler au changement de nos conditions de vie et de travail.

Photo : Alain Poirier

Aider son enfant à l'école, est-ce possible ?

Le rôle de parent ou de tuteur comporte de larges responsabilités. La plus grande est peut-être celle de l'éducation de son enfant. Nous voudrions tous leur offrir ce qu'il y a de mieux. On voudrait que nos enfants profitent des conditions les plus favorables à leur développement, qu'ils aient un bon départ à l'école et dans la vie.

Par ailleurs, on nous laisse régulièrement l'impression que ce qui les aide coûte cher. Les livres de littérature enfantine, les jeux éducatifs, les micro-ordinateurs et l'école privée jouissent d'une excellente réputation formatrice mais sont souvent hors de nos moyens. De quelle façon nous est-il donc possible d'aider nos enfants si nos moyens financiers sont plus limités ? Il en existe plusieurs.

La première façon est de s'intéresser à ce que font nos enfants. Il ne faut pas sous-estimer l'effet de notre intérêt. L'écrivain n'écrit pas si personne ne le lit. Le chanteur chantera moins souvent si personne ne l'écoute. Pour l'enfant c'est le même principe. En âge scolaire, il est très important de lire ce qu'il nous apporte, d'écouter ce qu'il raconte de l'école. Il faut lui donner un public.

Nous devons nous rappeler que ses premiers apprentissages seront une source extrême de fierté pour l'enfant. Il ne faut pas que cette fierté tombe à plat. Si cette

fierté trouve une résonance parmi ses proches, la roue est enclenchée et l'enfant commencera à s'intéresser à ses apprentissages. Autrement, il doit porter sur ses frères épaules la fierté de son progrès, ce qui peut très vite s'avérer

Il en existe beaucoup d'autres. Plus vieux, on peut par exemple leur demander de s'impliquer dans la planification du budget familial, de calculer la taxe sur certains achats, bref, il existe une multitude de possibilités. S'inté-

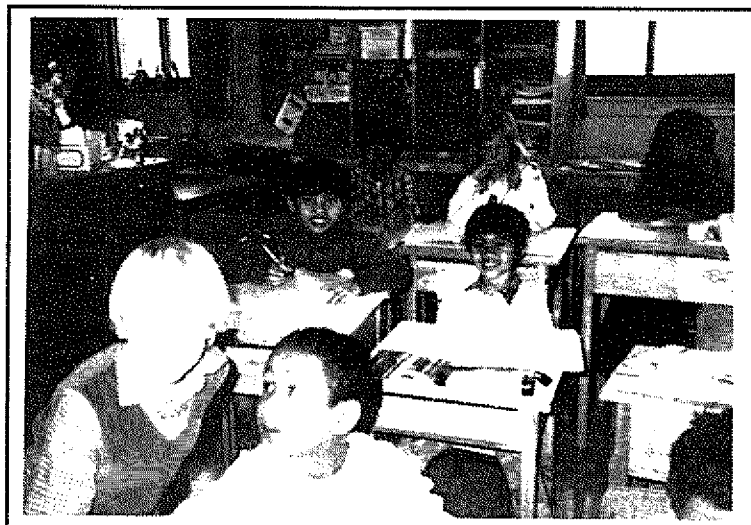


Photo : Entrée libre

décourageant.

Une autre façon dont nous pouvons aider nos enfants est en leur donnant la possibilité de se servir de leurs apprentissages scolaires hors de l'école, ce sera très motivant pour l'enfant de voir que dans la vraie vie ses apprentissages peuvent servir.

Voici des exemples : demander à notre enfant de faire avec nous la liste d'épicerie. Écrire la liste, calculer le total de la facture, se servir de la calculatrice, sont des activités semblables à ce qu'il fera à l'école mais cette fois dans un contexte drôlement plus stimulant. On lui demande de chercher le nom de quelqu'un dans le bottin et voilà que la notion de recherche alphabétique est moins abstraite.

resser à ce qu'ils font et leur donner l'occasion de le rendre pratique, voilà deux petits principes tout simples qui peuvent beaucoup améliorer l'implication de nos enfants dans leur cheminement scolaire. Ces principes ne coûtent pas un sou; ils ne demandent qu'une chose : consacrer du temps à nos enfants. L'éducation scolaire est un processus de cheminement dans lequel le parent doit s'impliquer. Plus tôt nous nous intéresserons au cheminement scolaire de nos enfants, plus grand sera l'intérêt qu'ils y porteront.

Martin Fortin

Assiette verte

C'est l'heure de manger mais vous ne savez pas quoi faire ? Voici quelques exemples de repas auxquels vous n'avez peut-être pas pensé et que vous pourriez essayer de temps en temps.

Ces repas sont légers, soutenant et plus faciles à digérer que d'autres repas traditionnels. Ils vous laisseront pleins d'énergie.

Essayez un déjeuner composé d'une variété de fruits frais. Si vous avez faim durant l'avant-midi, prenez-en d'autres ou bien croquez quelques noix.

Pourquoi pas une salade César avec des croutons de blé entier que vous faites vous-mêmes ? Ou bien des crudités avec un sandwich à la purée d'avocat et à la luzerne. Un autre repas qui se digère facilement est une salade de fruits frais arrosée d'une sauce faite d'amandes finement broyées à laquelle on ajoute une banane et de l'eau.

Des pommes de terre en cubes cuites à la marguerite et grillées au four accompagnent bien une salade verte. Des choux-fleurs cuits et pilés avec de la mayonnaise, un peu de moutarde et de sel se mangent bien en sandwich. Une façon originale de manger une salade verte est de la mettre dans un pain azim et d'en faire un rouleau. Un spaghetti avec une sauce tomate à laquelle on ajoute des légumes sautés tels que oignons, piments, céleri, champignons, zucchini et quelques légumes légèrement cuits à la vapeur tels que carottes, brocoli et chou-fleur est un régal.

Pour être plein d'énergie et en santé faites de petits changements alimentaires, ils en amènent souvent de plus grands.

Si vous cherchez des livres de recettes et des produits qui sortent de l'ordinaire ainsi que des aliments qui sont pleins de vie, venez faire un tour à la Grande Ruche nous nous ferons un plaisir de vous en offrir.

Pierre Drouin

Les médecines douces accessibles à tous

La plus part des gens croient à tort que les médecines douces sont réservées aux personnes à l'aise financièrement. Ce qui les prive de services qui pourraient être « GRATUITS ». Car si vous travaillez, plus de 40 compagnies d'assurance collective couvrent les frais de naturothérapeutes, massothérapeutes, acuponcteurs et plusieurs autres. Et ceci à divers pourcentage soit : 10, 20, 50 ou 100 % selon les compagnies.

Et peut-être ne le saviez vous pas, si vous êtes sur l'aide sociale, les soins sont couverts à 100 %, si vous êtes référés par un médecin. Alors n'ayez plus peur, une solution naturelle est à votre portée. Faites affaire avec des professionnels de la santé

qui sont membres d'associations pouvant attester de leurs compétences et de leur professionnalisme tels que : L'Ordre des naturothérapeutes du Québec, la Société des acuponcteurs C.B.P. du Québec, l'Association des massothérapeutes du Québec et quelques autres.

Malgré tout, évitez à tout prix ceux qui se prétendent des

médécines douces et qui n'ont pas ou peu de formation et qui ne sont pas membres d'une association professionnelle. Faites surtout attention aux vendeurs de produits supposément naturels, car ils doivent posséder un permis de l'Office de la protection du consommateur pour être conformes à la loi.

Votre santé est importante, elle est le bien le plus précieux que vous possédez. Alors, sachez l'améliorer et la conserver en économisant et en sachant rester prudent. S'il vous reste des interrogations ou si vous désirez une consultation sans frais, il me fera plaisir de vous servir.

Laurent Tétrault N.D.
Clinique Santé de l'Estrie
822-1891



Illustration : Nancy Paxton




grande ruche
Marché d'aliments et de produits naturels

UN CHOIX NATUREL

(819) 562-9973

815, rue Short
Sherbrooke (Québec)
J1H 2E7



Carrefour de solidarité internationale
555, rue Short, Sherbrooke (Québec), J1H 2E6
Tél.: (819) 566-8595

Un centre de ressources au service de la population estrienne

- Sensibilisation aux réalités du Tiers-Monde
- Soutien à des projets de développement
- Stages de formation et de travail outre-mer

Le chemin des

L'alerte à la baisse démographique au Québec est sonnée depuis bientôt cinq ans. La montée du mouvement national au Québec s'est accompagnée de la prise de parole de certains nationalistes étroits qui voient la survie du Québec à travers la lunette d'un retour aux valeurs traditionnelles, mais surtout d'une pression sur les femmes visant à les faire mettre leurs revendications féministes au second plan au profit de la lutte pour l'indépendance du Québec. Le rôle spécifique des femmes dans notre lutte nationale serait, pour les nationalistes décrits plus haut, d'assurer le renouvellement de la population donc de faire plus d'enfants.

Disparaître...

Qui a peur de disparaître ? Que signifie cette peur de disparaître ? Quel est le poids que l'on tente insidieusement de faire porter aux femmes québécoises ? Si l'on examine la question de la dénatalité d'un point de vue strictement économique, on se rend compte que ce qui est en cause, ce sont les intérêts sociaux et économiques des patrons. Moins de gens, ça signifie moins de consommateurs et de consommatrices, plus de « personnes à charge » de la société (les aînées) et certains problèmes de production. La charge fiscale des individu-e-s mais aussi des entreprises serait augmentée, ce qui ne fait évidemment pas l'affaire de tout le monde.

Au delà des problèmes économiques, se posent aussi des problèmes éthiques. La survie d'une nation est-elle liée au nombre de ses individu-e-s et à des notions comme la « pureté raciale » ? L'émission *Disparaître* animée en 1989 par Lise Payette reprenait en partie ces thèses... Au contraire, la survie d'une nation pourrait être liée à sa capacité d'ouverture sur d'autres cultures, son degré d'affirmation culturelle et l'attention qu'elle porte aux nouveaux arrivants et aux nouvelles arrivantes. Plutôt que de restreindre l'immigration aux seuls francophones bien nanti-e-s, notre société devrait prévoir des mécanismes d'intégration qui permettent à l'ensemble des membres de la famille d'intégrer la société québécoise. À l'heure actuelle, l'un des principaux freins à l'intégration sociale des personnes immigrantes

est le peu de ressources en immersion francophone disponibles. En effet, encore aujour-



d'hui, bien des femmes immigrantes qui veulent suivre gratuitement des cours d'immersion, se voient refuser leur demande parce qu'elles peuvent fonctionner au Québec sans une connaissance approfondie de la langue française.

Québécoises debouttes

S'il y a dénatalité au Québec, ce n'est pas pour rien. Depuis vingt ans, notre société a changé sous l'impulsion du mouvement des femmes. Le rôle traditionnel des femmes a été profondément remis en question. Le phénomène social de la dénatalité, c'est le résultat du choix de toute une génération de femmes de ne plus avoir des enfants à n'importe quel prix. Dans les années soixante-dix, le oui massif des féministes à l'indépendance du Québec n'a jamais signifié un oui à la revanche des berceaux. La pression qui est actuellement faite sur les femmes québécoises pour qu'elles mettent plus d'enfants au monde n'est pas accompagnée de mesures sociales leur permettant de faire cohabiter travail et maternité. Tous les partis politiques ont une politique nataliste. On parle de crédit

d'impôt, de programmes d'accès à la propriété, de bonus de naissance croissant avec le nombre d'enfants. On parle très peu de subventions aux garderies, d'une politique de logements à loyers modiques ou de congés de maternité et de paternité. Pire encore, on s'attaque aux services sociaux et aux services de santé, on impose une réforme de l'aide sociale qui agresse directement des milliers de femmes cheffes de familles monoparentales, les gouvernements fédéral et provincial menacent les subventions des

groupes de femmes (centres de femmes, centres de santé des femmes, etc.). Une pression à l'augmentation de la natalité qui ne s'accompagne pas de mesures visant à ce que les femmes puissent demeurer sur le marché du travail, est en fait une pression pour un retour des femmes à leur cuisine.

Pour bien des nationalistes, l'apport des femmes au mouvement de libération nationale du Québec, consiste à faire des enfants. Cependant, les luttes des féministes au cours des vingt dernières années ont changé ir-

rémédiablement la vie de toutes les femmes du Québec. Nous ne pouvons pas et nous ne devons pas accepter d'être reléguées au rôle de pondeuses dans l'actuel débat. La question de la maternité doit demeurer un choix individuel qu'aucune femme n'a à justifier. Notre contribution au mouvement sera de l'ordre du débat, de la réflexion, de l'action. Nos fonctions biologiques ne seront pas utilisées à des fins politiques.



8 m

Journée internationale

« Oser créer »

Réflexion et discussion

Le 9 mars prochain nous nous offrons un temps
Le besoin de se retrouver et d'échanger est ravivé par
Le Comité 8 mars Estrie invite les femmes de l'Estrie à « C

Pour le plaisir
Pour le plaisir
Pour le plaisir
Pour le plaisir
Pour le plaisir

Du thème :

« Oser créer un monde »

Aux sous-thèmes :

- Écologie : Plus qu'une question d'environnement
- Famille : Le noyau éclaté
- Travail : Combien ? Pour qui ? Pourquoi ?
- Éducation : Corbeille à papier ou boîte à outils
- Démocratie : Pour pouvoir prendre position
- Démographie : Quelle position préférez-vous ?
- Services et programmes sociaux : Félicitations... Pour quels beaux programmes ?!?

Journée internationale des femmes

« Oser créer un monde »

(13 h) 9 mars 1991; Cégep de Sherbrooke, pavillon 6

Coût : 5 \$, garderie sur place.

Création soc

Création

Créa

Cuisines

elle dame savait faire...

qui est particulièrement... dans le débat sur la dé... québécoise, c'est... on considère l'ensemble... é-e-s comme des poids... dans notre société. L'in... le richesse de l'expé... des personnes âgées de... it inutilisable après 65... 'omme si notre société... rien à apprendre de ses... s. Déjà certaines entre... ont compris qu'il faut... l'avenir, compter sur la... 'oeuvre des personnes

âgées et se sont adaptées à leurs besoins particuliers en leur four-nissant, par exemple, la possibi-lité de prendre des emplois à temps partiel ou d'utiliser du matériel adapté. L'ensemble de la société pourrait prendre un virage semblable et permettre aux aîné-s de faire profiter les plus jeunes de leur grande expé-rience. Le prix social des politi-ques gouvernementales d'exclu-sion des personnes âgées de la vie sociale et politique active serait considérablement amorti si une optique différente était

adoptée à l'endroit des per-sonnes âgées.

Disparaître...

Se poser la question de notre disparition comme groupe ethnique distinct en Amérique du Nord, sans faire les liens né-cessaires avec le problème dé-mographique mondial, c'est pratiquer une politique à très courte vue. La planète n'a pas un problème de dénatalité. La planète souffre d'un problème de surpopulation dont les princi-paux symptômes sont la malnu-trition, le problème de la morta-

lité infantile et les problèmes environnementaux. La concen-tration des richesses mondiales entre les mains du tiers de l'hu-manité, alors que les deux tiers de l'humanité peut à peine assu-rer sa survie, est à la base de la forte demande d'immigration dans des pays comme le Cana-da. La façon dont certains ré-gimes s'assurent la paix sociale (torture, emprisonnements, dis-paritions) n'est pas étrangère non plus à ce phénomène. Nous profitons collectivement des ré-gimes de terreur qui permettent aux monopoles de s'assouvir

Nous ne sommes pas disparus et nous ne disparaîtrons pas au contact d'autres cultures non impérialistes. À condition, bien entendu, que nous donnions les moyens aux nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes de fonc-tionner en français au Québec.

Historiquement, le nationa-lisme étroit a mené à la folie frénétique du nazisme et de la Deuxième Guerre mondiale. Nous ne devons jamais l'ou-blier.

Repeuplons ?

Aujourd'hui comme au pre-mier jour des revendications et des luttes féministes, mettre ou non un enfant au monde est un choix individuel. Il importe tou-tefois de constater que les re-vendications des femmes concernant l'augmentation des places en garderie, les congés de maternité, les logements so-ciaux, l'éducation non-sexiste à l'école, les soins de santé acces-sibles et gratuits et l'égalité sa-lariale n'ont pas été satisfaites. Que nous demandent les idéolo-gues qui voudraient que nous fassions plus d'enfants ? Ils et elles demandent aux femmes de se sacrifier pour l'intérêt natio-nal, pour la grande nation qué-bécoise. Car personne n'est prêt à mettre le prix pour que nous puissions mettre au monde et élever décemment nos enfants. Nous en avons fini avec l'édu-cation catholique romaine qui nous poussait au sacrifice. Les enfants que nous aurons seront les enfants que nous choisirons d'avoir et que nous pourrons, avec les maigres moyens qui sont mis à notre disposition, éle-ver.

Manon Ann Blanchard



ces pays pour offrir aux consommateurs et aux consom-matrices d'ici une gamme de produits étendue. L'économie entière de bien des pays du Tiers-Monde est dirigée vers l'exportation d'un ou deux pro-duits.

Dans l'histoire du monde, lorsque des territoires étaient trop densément peuplés, il y a eu souvent des guerres ou des invasions de territoires moins peuplés. L'immigration actuelle est la forme moderne de ces mouvements de population. Nos cultures en sont faites. Nous avons changé, nous avons évo-lué grâce à ces contacts constants entre différentes cul-tures dans l'histoire de l'humani-té. Notre langue, en particu-lier, témoigne de ces contacts.

rs des femmes monde » d'un projet social



ir fêter cette journée internationale.
xte actuel (nationalisme, guerre, récession, ...).
er un monde » dans une ambiance de créativité.
rouver
inger
éer
ire
isir.

Horaire

- 13 h à 13 h 30 :	Accueil
- 13 h 30 à 14 h :	Intervention théâtrale
- 14 h 15 à 15 h 45 :	Ateliers
- 16 h 15 à 16 h 45 :	Synthèse
- 16 h 45 à 17 h 15 :	Conclusion
- 17 h 15	Activité surprise
	Souper
	Party

Cette promotion est produite en collaboration avec le journal *Entrée libre*.

Equipements de bureau
QWERT Itée
985, Galt ouest, Sher
562-5079

SERVICE
(RÉPARATION TOUTES MARQUES)
VENTE
LOCATION

SMITH-CORONA

chemin des cuisines

de programmes d'ac-
propriété, de bonus de
croissant avec le
l'enfants. On parle très
subventions aux garde-
ne politique de loge-
loyers modiques ou de
maternité et de pater-
encore, on s'attaque
sicaux et aux ser-
santé, on impose une
de l'aide sociale qui
directement des milliers
es cheffes de familles
entales, les gouverne-
déral et provincial me-
les subventions des

groupes de femmes (centres de
femmes, centres de santé des
femmes, etc.). Une pression à
l'augmentation de la natalité qui
ne s'accompagne pas de me-
sures visant à ce que les femmes
puissent demeurer sur le marché
du travail, est en fait une pres-
sion pour un retour des femmes
à leur cuisine.

Pour bien des nationalistes,
l'apport des femmes au mouve-
ment de libération nationale du
Québec, consiste à faire des en-
fants. Cependant, les luttes des
féministes au cours des vingt
dernières années ont changé ir-

réremédiablement la vie de toutes
les femmes du Québec. Nous ne
pouvons pas et nous ne devons
pas accepter d'être reléguées au
rôle de pondeuses dans l'actuel
débat. La question de la mater-
nité doit demeurer un choix in-
dividuel qu'aucune femme n'a à
justifier. Notre contribution au
mouvement sera de l'ordre du
débat, de la réflexion, de l'ac-
tion. Nos fonctions biologiques
ne seront pas utilisées à des fins
politiques.

La vieille dame savait quoi faire...

Ce qui est particulièrement
ironique, dans le débat sur la dé-
mographie québécoise, c'est
que l'on considère l'ensemble
des aîné-e-s comme des poids
morts dans notre société. L'in-
croyable richesse de l'expé-
rience des personnes aînées de-
viendrait inutilisable après 65
ans. Comme si notre société
n'avait rien à apprendre de ses
aîné-e-s. Déjà certaines entre-
prises ont compris qu'il fau-
drait, à l'avenir, compter sur la
main-d'oeuvre des personnes

âgées et se sont adaptées à leurs
besoins particuliers en leur four-
nissant, par exemple, la possibi-
lité de prendre des emplois à
temps partiel ou d'utiliser du
matériel adapté. L'ensemble de
la société pourrait prendre un
virage semblable et permettre
aux aîné-e-s de faire profiter les
plus jeunes de leur grande expé-
rience. Le prix social des politi-
ques gouvernementales d'exclu-
sion des personnes aînées de la
vie sociale et politique active
serait considérablement amorti
si une optique différente était

adoptée à l'endri
sonnes aînées.

Disparaître...

Se poser la ques
disparition com
ethnique distinct
du Nord, sans faire
cessaires avec le
mographique mo
pratiquer une poli
courte vue. La pla
un problème de d
planète souffre d'
de surpopulation de
poux symptômes se
trition, le problème



8 mars

Journée internationale des femmes

« Oser créer un monde »

Réflexion et discussion d'un projet social



Le 9 mars prochain nous nous offrons un temps pour fêter cette journée internationale.
Le besoin de se retrouver et d'échanger est ravivé par le contexte actuel (nationalisme, guerre, récession, ...).
Le Comité 8 mars Estrie invite les femmes de l'Estrie à « Oser créer un monde » dans une ambiance de créativité.

Pour le plaisir de se retrouver
Pour le plaisir d'échanger
Pour le plaisir de créer
Pour le plaisir de dire
Pour le plaisir du plaisir.

Du thème :

« Oser créer un monde »

Aux sous-thèmes :

- Écologie : Plus qu'une question d'environnement
- Famille : Le noyau éclaté
- Travail : Combien ? Pour qui ? Pourquoi ?
- Éducation : Corbeille à papier ou boîte à outils
- Démocratie : Pour pouvoir prendre position
- Démographie : Quelle position préférez-vous ?
- Services et programmes sociaux : Félicitations... Pour quels beaux programmes ?!?

Création sociale

Création musicale

Création sculpturale

Horaire

- | | |
|-----------------------|------------------------|
| - 13 h à 13 h 30 : | Accueil |
| - 13 h 30 à 14 h : | Intervention théâtrale |
| - 14 h 15 à 15 h 45 : | Ateliers |
| - 16 h 15 à 16 h 45 : | Synthèse |
| - 16 h 45 à 17 h 15 : | Conclusion |
| - 17 h 15 : | Activité surprise |
| | Souper |
| | Party |

Journée internationale des femmes

« Oser créer un monde »

(13 h) 9 mars 1991; Cégep de Sherbrooke, pavillon 6

Coût : 5 \$, garderie sur place.

Cette promotion est produite en collaboration avec le journal *Entrée libre*.

Selon l'Association américaine de juristes

La guerre du Golfe viole la charte de l'ONU !

Les résolutions du Conseil de sécurité des Nations-Unies ordonnent à l'Irak de se retirer du Koweït et de libérer tous les otages; particulièrement, la résolution 678 portant ultimatum, fixe la date du 15 janvier 1991 pour le respect de ces résolutions à défaut de quoi, les États membres « qui coopèrent avec le gouvernement du Koweït » seraient autorisés à « utiliser tous les moyens nécessaires » afin de « restaurer la paix et la sécurité internationale dans la région. »

La charte de l'ONU ne prévoit pas la guerre

Les articles 39 à 51 de la charte de l'ONU décrivent les mesures que le Conseil de sécurité peut adopter face aux menaces à la paix et aux actes d'agression, lorsque toutes les autres mesures ont démontré leur inefficacité, pour forcer l'agresseur à se soumettre à la loi internationale. Dans ce cas, la charte prévoit que « l'action jugée nécessaire pour maintenir et rétablir la paix et la sécurité internationale pourra être menée à bien par l'intermédiaire des forces aériennes, navales ou terrestres. » Une telle action peut comprendre des démonstrations de force, un blocus économique et d'autres opérations. À notre avis, le terme « autres opérations » ne peut s'interpréter qu'en référence à des actions mineures pour rendre plus efficaces « les démonstrations et les blocus », et non à la possibilité

de promouvoir une rencontre entre le secrétaire d'État et le représentant de Cuba, et sa décision – réelle ou pour la forme – au lendemain de la réalisation de son objectif, de proposer à l'Irak un dialogue auparavant systématiquement refusé ? Il faut voir là l'effet des opinions publiques américaine et internationale qui s'expriment avec une force croissante contre une guerre aux conséquences incommensurables.

Les représailles économiques déjà adoptées contre l'Irak, fait sans précédent de l'histoire du Conseil de sécurité de l'ONU, sont un instrument d'une efficacité certaine pour obliger son gouvernement à rétablir le respect du droit international, tel que l'ont d'ailleurs signalé d'éminents analystes militaires et politiques des États-Unis.

Ce serait une violation du droit international si le blocus

de justice condamnant les États-Unis pour l'agression commise contre le Nicaragua.

Cette guerre n'est pas celle de l'ONU

Pour ces raisons, l'Association américaine de juristes déclare que : La résolution no 678 viole la charte de l'ONU, en ce que le Conseil y délègue sa responsabilité aux « États membres qui coopèrent avec le gouvernement du Koweït. » Les forces militaires ne sont pas soumises aux ordres du Conseil, ni une intervention, ni la direction des actions ne sont soumises à la Commission de l'État major. Tout est laissé aux mains des « coopérants » d'un gouvernement qui s'est montré absolument inefficace, incapable d'articuler la moindre tentative de défense de son territoire et qui ne dirige, ni ne dirigera, les actions destinées à lui restituer le

pouvoir. Le terme « coopérants » est fallacieux. Le Conseil de sécurité a abdicqué et à la faveur de cette renonciation à ses obligations, le président des États-Unis s'arroge illégalement tous les pouvoirs de décision quant à une guerre éventuelle.

Le seul sens de l'existence de l'ONU est la paix

L'Organisation des Nations-Unies et une instance indispensable à la paix, le respect de l'égalité souveraine de tous les États, le développement économique-social et la consolidation des droits humains. Il est de la responsabilité de tous d'éviter qu'elle ne devienne un instrument pour fortifier la domination des grandes puissances, ce qui détruirait l'essence même des buts ayant inspiré sa création et motivé l'adhésion de tous les États membres.

En conséquence, l'Association américaine de juristes appelle toutes les organisations populaires du continent à se prononcer en faveur d'une solution pacifique et négociée du conflit du golfe Persique, et demande à tous les gouvernements de s'abstenir de toutes menées militaristes dans la région, et d'user de leurs bons offices auprès des pays impliqués, afin d'éviter la guerre.

Beinusz Szmukler
Buenos Aires
le 3 décembre 1990
*président continental,
Association américaine des
juristes

Tiré de : *L'Aut'journal*, février 1991

Flash historique : Guerre Golfe

- Koweït : 1,7 millions d'habitant-e-s
Superficie : 17 800 km carrés
Gouvernement : Monarchie avec parlement (la famille royale Al-Sabah gouverne le pays sans interruption depuis le XVIII^e siècle).
- 1750 à 1899 : C'est un royaume indépendant.
- 1899 à 1961 : Le Koweït vit sous la protection de l'Empire Britannique. L'ambassadeur anglais est plus important que la famille royale. La première vanne de pétrole est ouverte en 1946.
- 1961 à 1990 : Le 2 août, le Koweït redevient un royaume indépendant et très riche, grâce au pétrole. La famille royale gouverne de façon antidémocratique. Seuls les hommes d'origine koweïtienne ont le droit de vote pour élire le parlement (58 % de la population totale du Koweït est d'origine étrangère).
- Irak : Plus ou moins 19 millions d'habitant-e-s.
Superficie : 438 446 km carrés
Gouvernement : Saddam Hussein est le chef du parti unique BAAS et gouverne le pays depuis 1979.
- 1534 à 1920 : L'Irak (autrefois Mésopotamie) était une partie de l'empire de Tur-

quie. Mais, dès 1798, l'Angleterre installe un ambassadeur à Bagdad. Au début du XX^e siècle, on découvre du pétrole au nord et au sud de l'Irak. Après la première guerre mondiale, la Turquie vaincue perd son empire et l'Irak deviendra un protectorat britannique, de 1920 à 1930.

- 1921 à 1958 : Une monarchie dévouée aux Anglais gouverne l'Irak. L'indépendance arrive en 1930. Le pétrole est exploité sans trop de problèmes par les compagnies pétrolières.

- Juillet 1958 : Le roi et son premier ministre sont tués et la République est proclamée par le général Kassem. Lui et ses successeurs seront des généraux dictateurs-présidents (le parlement, c'est une farce). Le dernier en liste est Saddam Hussein.

- 1980 à 1988 : Guerre Iran/Irak. L'Occident et la majorité des pays arabes soutiennent l'Irak. Après cette guerre, l'Irak est endetté de 100 milliards de dollars envers les pays qui l'ont soutenu.

Dans les jours précédant l'invasion du 2 août, l'Irak revendique :

- Que le prix du baril de pétrole soit fixé à 25 \$. L'OPEP décide de le fixer à 21 \$

avec une fixation de quotas de production pour tous les pays membres de l'OPEP (dont l'Irak et le Koweït).

- Que le Koweït cède à l'Irak deux îles dans le golfe Persique, pour servir de port de mer à l'Irak.

- Que le Koweït et les Émirats Arabes Unis remboursent à l'Irak 2,4 \$ milliards pour avoir pompé du pétrole dans une zone frontalière contestée par les deux pays.

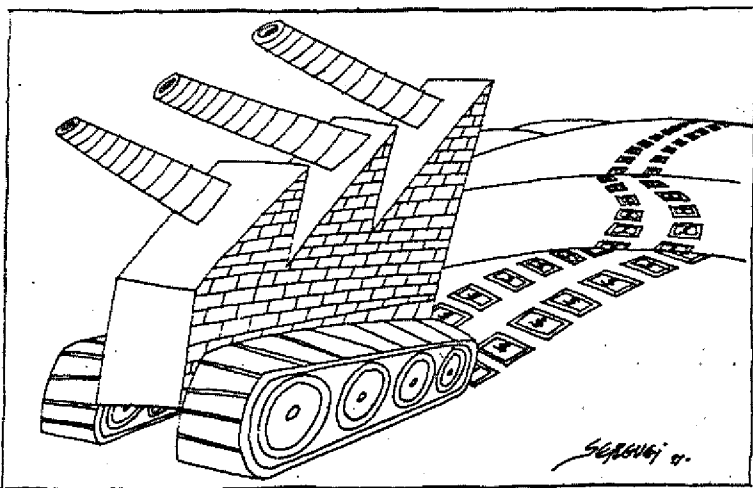
- Que le Koweït et les Émirats Arabes Unis remboursent à l'Irak 14 \$ milliards de revenus de pétrole, pour avoir dépassé leurs quotas de production, d'où une baisse des prix du pétrole.

- Que le Koweït annule la dette de 10 \$ milliards que l'Irak a emprunté, pour financer la guerre contre l'Iran.

Le Koweït refuse tout ce que l'Irak demande. L'Irak masse des troupes à la frontière et le 2 août, 100 000 Irakiens envahissent le Koweït. La famille royale se réfugie en Arabie Séoudite. L'invasion est unanimement condamnée à travers le monde entier.

Rosaire Labonté

Sources : Encyclopédia Universalis, édition 1989, tome 12-13. AFP - REUTERS



Source : *Le Monde*, janvier 1991

de déclencher une guerre; interpréter ce texte autrement conduirait à nier l'essence même de la mission de l'ONU qui est le maintien de la paix et de la sécurité internationale, et prendre en quelque sorte pour acquis son inefficacité et l'échec éventuel de ses moyens d'action.

À plusieurs reprises, M. Bush a déclaré n'être soumis ni au Congrès des États-Unis ni à l'autorisation de l'ONU pour déclarer la guerre. Comment alors expliquer les efforts déployés par son gouvernement pour obtenir un vote favorable à la résolution 678, allant jusqu'à

avait pour effet d'empêcher l'approvisionnement de la population en médicaments et en aliments essentiels de base.

Tant d'empressement dans le présent cas contraste avec la tolérance de l'ONU devant l'occupation de la Namibie par l'Afrique du Sud et sa politique répugnante d'apartheid, face à l'intervention soviétique en Afghanistan, à l'occupation israélienne des territoires palestiniens et au massacre de ses habitants sans défense, face aux invasions par les États-Unis de la Grenade et du Panama, sans oublier le refus de respecter les décisions de la Cour internatio-

International

Dialogue de civilisations

Entrer en contact avec une autre civilisation suppose des préalables. Nous oublions souvent que nos évolutions respectives nous ont donné des visions différentes du monde. La culture africaine n'attache pas du tout la même importance aux aspects matériels de la vie. Le texte et les tableaux qui suivent tentent de vous donner un aperçu de ces réalités.

Au cours des âges, l'homme occidental, par ses racines indo-européennes, sous l'influence de certaines philosophies, de l'écriture, de découvertes scientifiques, de progrès techniques, en est arrivé à se voir dominant le monde et à agir en conséquence.

À une certaine époque, la conquête de l'univers est devenue son ambition. Tout lui a semblé devenir possible, tout pouvait être découvert, asservi pour le grand bonheur de l'humanité. L'homme occidental s'est placé en quelque sorte en dehors du monde, comme uni-

que centre, comme maître absolu et donc seul sujet-actif au regard duquel tout le reste n'était à ses yeux qu'objet de science passif.

En revanche, la vision africaine du monde est caractérisée par une saisie existentielle (une saisie à travers le vécu et non par des concepts intellectuels) globale et cohérente du monde.

Chacun y a sa place, son rôle, sa fonction, son statut, que ce soient les êtres matériels ou immatériels, les visibles comme les invisibles, les vivants et les morts.

Chacun est donc sujet, centre actif qui influe et interfère tant

horizontalement que verticalement. L'homme africain est en relation dynamique, à sa façon, avec la Nature, la Réalité (selon son propre mode de connaissance), la Société, le Beau, l'Art et le Sacré.

Comme on le conçoit, il n'est plus permis ni possible de coopérer sans tenir compte de cette vision du monde de nos partenaires africains et de l'échelle de valeurs qui en découle (voir tableau). C'est tout un nouvel état d'esprit qu'il faut acquérir si nous voulons entrer en dialogue avec leur civilisation.

« Un véritable dialogue des civilisations n'est possible que si je considère l'autre homme, l'autre culture comme une partie de moi-même qui m'habite et me révèle ce qui me manque. » (Roger Garaudy)

Tiré de : *AfriQuébec*, Fév. 91

Deux échelles de valeurs

Africaine	Occidentale
1 Famille	1 Travail
2 Mort	2 Argent
3 Amour	3 Amour
4 Descendance	4 Vérité
5 Connaissance	5 Mort
6 Vérité	6 Descendance
7 Amitié	7 Amitié
8 Travail	8 Famille
9 Argent	9 Connaissance



Photo Roland Salois

La première action de Solidarité populaire Estrie a été de visiter les bureaux du député de Sherbrooke, le 14 janvier dernier. Une quarantaine de personnes étaient présentes.

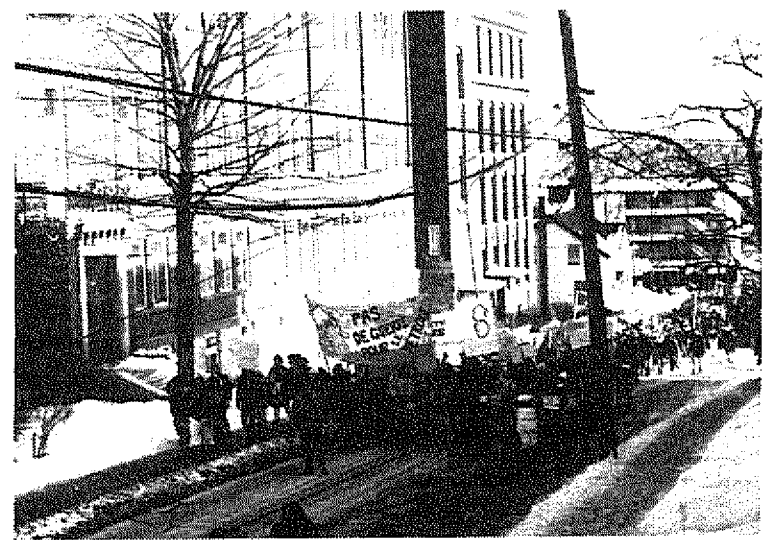


Photo Roland Salois

Solidarité populaire Estrie a organisé une marche pour la paix le 26 janvier dernier. Plus de 600 personnes y ont participé.

Des réalités différentes ?

Africains

C'est l'unité des vivants, des morts et de ceux qui naîtront après nous.

Le « bien » de la famille prime le « bien » individuel

Porte d'entrée indispensable et naturelle, nécessaire pour l'autre monde.

Ce n'est pas la fin, c'est un changement d'état.

Fait partie du cycle de la vie

Cela est l'assurance de la descendance

L'avenir sur cette terre et surtout dans l'autre monde est important. Donc la descendance seule peut assurer la continuité du groupe

Sagesse

« Un vieux qui meurt est une bibliothèque qui brûle. »

L'harmonie est obtenue par la palabre, la vérité est sociale avant d'être objective.

L'amitié est synonyme de sacrifice mutuel.

C'est un moyen de subsistance et un moyen de communication autre que celui du village

L'argent est un bien commun dans une famille

Un mal nécessaire

Occidentaux

Père, mère, enfant seulement
La grande famille a perdu totalement de son importance

On la commercialise

Réalité niée ou du moins on essaie de l'ignorer

En pleine évolution
Tendance vers l'égalité

Cela satisfait le besoin de paternité et de maternité

Tout est exprimé en mots
L'écrit est plus vrai que la parole

On cherche une vérité objective et absolue
La vérité est valable pour tous et correspond à la réalité

« La vraie est rare », rare est la relation gratuite sans être influencée par l'argent, le sexe, les besoins matériels

Le travail est la plus importante valeur humaine
Toute la vie est annexée au travail (vie conjugale, familiale...)
Pour les enfants, l'école remplace le travail

C'est un pouvoir économique et social
Tout est exprimé en argent et en relation économique

Source : *AfriQuébec*, février 1991

International

Népal : qui es-tu ? Lorsqu'on te voit de loin

Survoler le Népal, c'est apercevoir les versants abrupts des contreforts montagneux blanchis éternellement, c'est être saisi par le contraste des plaines plates et quadrillées des basses terres du Terai; c'est découvrir les collines des Siwalik recouvertes de jungle, l'ocre rouge des zones cultivées du Terai intérieur puis de multiples temples situés dans les montagnes aux abords de la Vallée; c'est enfin voir surgir les villes de Katmandou, de Patan, de Baktapur, de dépasser en frôlant presque quelques maisons Chhetri, et d'atterrir au centre de la Vallée de Katmandou.

Au sortir de l'aéroport, on découvre... On s'engouffre dans la ville de Katmandou : vaches, cochons, poulets, chiens, chèvres, bicyclettes, rickshaws, tuk-tuk, taxis, avec chacun son bruit particulier, se frôlent, entourés de visages souriants, curieux, tous différents les uns des autres. Pays de la sollicitation constante dans un climat chaleureux, où l'on doit vivre avec l'hygiène excécrable et la pauvreté toujours présente.

Lorsqu'on t'étudie

Royaume de milliers de voyageurs venus défier les plus hautes montagnes du monde, le Népal est aussi celui des divini-

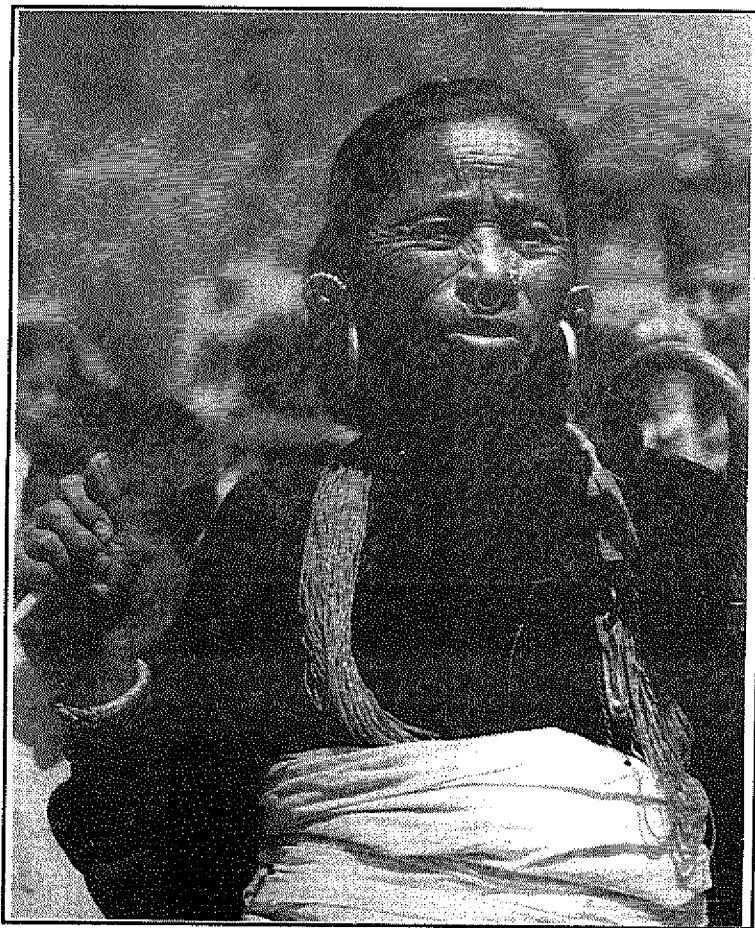


Photo : Maurice Campagna

tés. Ce pays situé entre la Chine et l'Inde, a une superficie égale à celle de la Suisse et de l'Autriche réunies.

La langue officielle est le népalais, parlée par 58 % de la population estimée à 17 500 000, dont la moitié est âgée de moins de 21 ans.

67 % de la population est analphabète. Le taux de natalité est de 2,4 % par année. Un enfant sur cinq meurt à la naissance; de ceux qui survivent, 25 % meurent avant d'avoir atteint l'âge de cinq ans.

On estime que 90 % de la po-

pulation active est employée à l'agriculture et que le revenu annuel par habitant est de 425 \$ en dollars américains (soit 366 \$ en dollars canadiens).

Lorsqu'on te voit de près

Le peuple népalais est composé d'une mosaïque de groupes ethniques où chacun possède sa culture, sa langue, sa religion.

On se rend compte que les éléments ethniques sont aussi variés que le paysage et que l'intégration est un principe accepté depuis longtemps.

Les visages népalais que l'on découvre dans la capitale sont un fascinant amalgame de populations himalayennes (Tamangs (agriculteurs), Sherpas (guides des montagnes et commerçants), Thakalis (hommes d'affaires), Gurkas (soldats), Bramhanes et Chhetri (castes de services)...).

Dans ce pays, le système de castes hindou définit les rites et les habitudes sociales de l'individu selon le groupe dans lequel il est né. Ce système établit un certain nombre de règles concernant la nourriture, le mariage, le travail et les contacts interpersonnels. Chacune des castes se différencie, de plus, par des rites fondés sur la pureté

rituelle. Les castes les plus pures étant les Brahmanes et les Chhetri et la plus basse étant la caste des impurs.

Ce que tu deviens

Depuis quelques années, le peuple népalais a, à maintes reprises, tenté d'obtenir une part du pouvoir détenu par le souverain. Des concessions ont été faites par ce dernier, mais, il conserve un veto sur toutes les décisions prises par les représentants du peuple.

Le 9 novembre 1990, nous sommes témoins d'un événement historique pour les népalais. La souveraineté du royaume, assurée par le roi Birenda, est transférée au peuple népalais sous la nouvelle constitution, qui leur garantit les droits et libertés fondamentaux. Ceci leur donne accès à une démocratie multipartite et à une monarchie constitutionnelle. La persévérance et le pacifisme de cette communauté leur permet, dès lors, de faire les premiers pas vers la justice sociale...

Maintenant, seul le temps pourra nous dire ce qui adviendra de ce pays.

Michèle Boissinot

Le Brésil, huitième puissance mondiale...

Miracle ou mirage ?

Il ne faut jamais oublier que le « miracle brésilien » a été construit sur 21 années d'un brutal régime militaire (1964-1965). Très puissant sur papier, avec une industrie moderne, un secteur de haute technologie faisant l'envie de tout l'hémisphère sud et une économie protégée par des lois protectionnistes et de fortes subventions de l'État, le Brésil se démarque cependant par une grande faiblesse au niveau social.

Ici, pas d'État-providence. C'est l'immobilisme. L'inégalité des revenus est la pire de la planète. Plus de 50 % des Brésiliens vivent en-dessous du seuil de pauvreté et ont toujours été exclus des marchés de consommation. La malnutrition, l'analphabétisme et la violence ne sont pas des phénomènes nouveaux et le salaire minimum n'a jamais permis de subvenir aux besoins alimentaires d'une famille. A ces

problèmes s'ajoute un phénomène d'explosion démographique : on compte, en 1990, 150 millions de Brésiliens. Le tissu urbain, où se concentrent plus de la moitié des habitants du pays, sombre peu à peu dans la guerre sociale.

Un État restauré

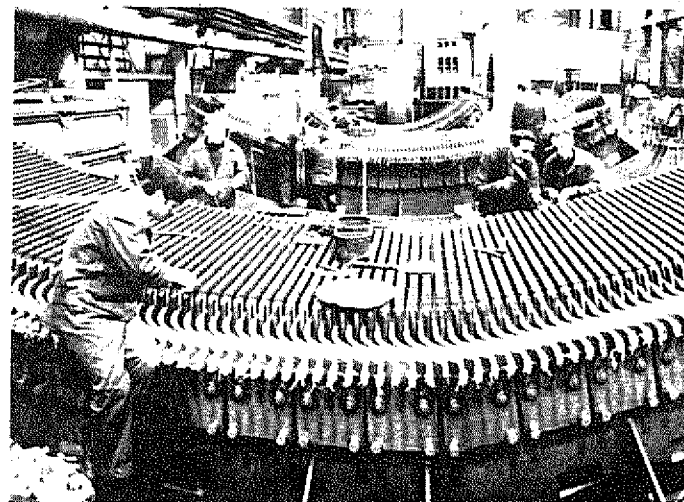
L'État brésilien doit être restauré pour faire face à ces nouveaux défis économiques et pour reprendre en main une situation sociale catastrophique. Pour se lancer dans une économie de marché dynamique, l'État doit redevenir puissant et disposer d'outils nécessaires pour désamorcer la bombe socio-économique qui couve au Brésil. Il faut s'occuper de santé, d'éducation, de recherche, de grandes infrastructures; bref, combler le vide partout où l'administration a abandonné ses responsabilités.

En réduisant les ministères de son gouvernement de 23 à 12, en mettant aux enchères les biens de

l'État et en mettant à la porte le quart de la fonction publique brésilienne, le président Collor ne faisait que corriger une situation certes déplorable, mais n'effleurait même pas le cœur du problème. En effet, le véritable problème n'est pas de viser à avoir « moins d'État », mais bien, comme c'est le cas dans de nombreux autres pays du Tiers-Monde, à avoir un « autre État ».

Le pouvoir aux nantis

En privatisant à outrance, Collor ne fait que donner encore plus de pouvoir économique aux classes possédantes du Brésil, estime Lula da Silva, célèbre dirigeant syndical du pays et chef du Partido dos trabalhadores (Parti des travailleurs : PT). De plus, dans le sillage des 400 000 fonctionnaires mis à pied, on trouve des millions de ce que l'on pourrait appeler des « chômeurs indirects ». Dans l'ensemble, il est évident que le



Plan Collor semble davantage destiné à satisfaire les exigences du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale que les besoins les plus élémentaires de la population.

Pour le moment, donc, le président Collor n'a présenté aucune stratégie globale de développement et aucune reprise en main de l'action publique, se

contentant de « boucher les trous ». Le miracle brésilien se transforme petit à petit en mirage.

Félix Arcencio
Louise Racine

Tiré de : « Ici l'Amérique latine », décembre 1990

Au jeu

LE MÉLI MÉLO

Des mots croisés tous par J.-B. Racine

Voici un problème de mots croisés d'un genre un peu particulier : les réponses à inscrire dans la grille pourront y emprunter huit directions différentes. Elles pourront, en effet, être lues horizontalement de gauche à droite ou l'inverse; verticalement de haut en bas ou l'inverse; diagonalement de gauche à droite ou l'inverse; et de haut en bas ou l'inverse... Mais pas de panique : les chiffres présents dans la grille vous indiqueront toujours clairement

la direction à suivre. Comment ? Facile, vous allez voir.

Lorsque vous aurez trouvé la réponse à une définition, vous vous reporterez à la case de la grille portant le même numéro. C'est là que vous placerez la première lettre du mot. Il ne vous restera plus alors qu'à situer la case portant le numéro de la définition suivante : c'est vers cette case que s'allongera votre mot. Et, même si votre mot traverse cette case, cela ne veut pas dire qu'il se terminera là... Pour vous aider à mieux comprendre,

nous avons inscrit, dans la grille, la réponse aux deux premières définitions.

Ainsi le P de parole, première lettre de la réponse à la première définition, est inscrit dans la case 1; et le reste du mot s'étale suivant l'axe 1-2. La réponse à la deuxième définition (RETIRE) commence en 2 (R) et s'étale le long de l'axe 2-3. Qu'est-ce que vous voulez qu'on vous dise de plus ?

Source : La magie des jeux, octobre 1983.

Définitions

1. Promesse sur l'honneur
2. Dépouille, enlève
3. Copie, mime
4. Sélectionnes
5. Construction vitrée
6. Devenu mou
7. Colères
8. Élimine, retranche
9. Lézard géant
10. Pas un, aucun
11. Bison d'Europe
12. Action de remettre
13. Accords, conventions
14. Lancement d'un projectile
15. Esclave d'État à Sparte
16. Époque
17. Arme blanche
18. Inaccessibles au public
19. Qui arrive de façon soudaine
20. Espionnée
21. Disposées à
22. Besace
23. Gros perroquet
24. Douze mois

	1	10		7		8	
	P						
24		23	11			15	
		A					
19	22	12	2			4	14
			R				
			E	O			
		9					
			T		L		
		16	3				
			I			E	
			R	6		5	
20	21			17	18		13
			E				

Vous et vos droits

Des parents qui ont donné un double nom à leur enfant peuvent-ils en faire rayer un facilement par la suite ?

Faits :

Les faits soumis au tribunal sont les suivants :

Des parents décident de donner à leur petite fille un double nom, soit celui du père et de la mère. Quelques années plus tard, ils donnent à leur fils un seul nom, soit celui du père.

Aujourd'hui, les parents désirent faire rectifier les registres de l'état civil pour que le nom de la mère soit enlevé du nom composé de la petite fille. Ils désirent que les deux enfants portent le même nom.

Décision :

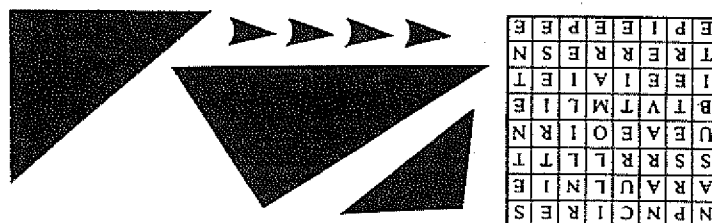
Le tribunal rejette la requête des parents.

Motifs :

La loi exige une circonstance exceptionnelle pour rectifier les registres de l'état civil. Le motif invoqué par les parents ne constitue pas une circonstance exceptionnelle qui justifie un changement de nom. Une telle situation sera de plus en plus fréquente puisque la loi permet maintenant aux parents de donner des noms différents à leurs enfants.

L'immutabilité des registres de l'état civil doit avoir priorité et les parents doivent porter les conséquences de leur décision quant au choix de ce nom qui appartient maintenant à l'enfant.

Me Michel Tétreault
Aide juridique



Une justice injuste

Le 10 octobre 1989, je déposais une plainte pour voies de fait contre ma personne. L'enquête préliminaire, d'abord fixée au 31 octobre 1989, se tiendra finalement le 1^{er} décembre 1989. Ce même jour, le procès est fixé au 10 mai 1990. Le 10 mai, la cause fut reportée au 8 janvier 1991. Ce 8 janvier, l'accusé est absent et le procès est remis au 22 janvier 1991.

Le 22 janvier 1991, le tribunal est saisi d'une requête formulée verbalement en début d'audience par le procureur de l'accusé visant l'arrêt des procédures à cause des délais de cour (le jugement A.S.K.O.V. qui n'est pas une loi mais un jugement applicable); il soutient que les droits de son client ont été violés (Charte canadienne des droits et libertés, arti-

cle 1). Pour ces motifs, la requête est accueillie : le tribunal ordonne l'arrêt des procédures.

En plus d'être victime de violence, je suis victime d'un système judiciaire injuste. Dois-je continuer, ainsi que mes enfants, à vivre dans un climat de peur et de violence que le système alimente ? Que fera la Couronne ainsi que le système judiciaire si la prochaine fois que je serai violente, ils auront à débattre une enquête du coroner et le placements d'enfants orphelins ? est-ce que les délais seront respectés à ce moment-là ? Où sont mes droits en tant que femme et victime de violence dans la Charte canadienne des droits et libertés ? Sont-ils respectés ?

Merlyne Laflamme

AIDE JURIDIQUE

— SECTION DROIT CIVIL, DROIT MATRIMONIAL, DROIT DE LA JEUNESSE ET DROIT SOCIAL

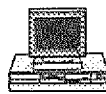
563-6122

(aide sociale, chômage, accident d'auto et de travail)

563-4721

— SECTION DROIT CRIMINEL

SERVICE 24 HEURES



Infographie

207 Assomption, Sherbrooke (Québec) J1E 2L5

Traitement de texte
Curriculum vitae
Mise en page

Reconnaissance de caractères
Impression au laser
Scanner

Luc Lolgnon - Alain Roy

569-2435

« Les enfants veulent faire du théâtre »

Cela semble évident. Les jeunes veulent faire du théâtre. La compagnie de théâtre L'Aire de jeu a répondu à la demande et offre depuis la fin janvier, des cours de théâtre pour débutants 1 et 2.

Lorsque en août dernier l'Aire de jeu s'est mise à la recherche de jeunes enfants, pour compléter la distribution de sa nouvelle production « Le petit prince de St-Exupéry », la réponse fut concluante; 194 jeunes ont répondu à l'appel.

L'intérêt pour le théâtre manifesté très clairement par les jeunes lors des auditions a amené l'Aire de jeu, qui travaille depuis cinq ans déjà à « l'encadrement de jeunes professionnels », à se questionner sur ses responsabilités vis-à-vis de la jeune relève.

Enfin les nombreux appels reçus des enfants désireux d'entreprendre, dans un court terme,

une formation en théâtre, ont activé le questionnement. La demande était claire et le besoin présent. La compagnie offre maintenant depuis la fin janvier une formation en théâtre pour les jeunes de 9 à 12 ans sous l'appellation : « Cours de théâtre pour débutants 1 et 2. »

Afin de s'assurer le temps et les énergies nécessaires à la réflexion et à la structuration de la formation, nous avons limité les classes au nombre de 3 à raison de 15 élèves par classe. La durée du cours est de 30 heures réparties sur seize semaines. La formation donne aux jeunes la possibilité d'explorer leur po-

tentiel théâtral par le biais du travail corporel, du travail vocal, de jeux et d'improvisations.

Son contenu

Le cours est axé, dans un premier temps, sur le travail du corps. Celui-ci étant le premier véhicule des émotions à subir, dès l'enfance, une certaine mécanisation, il faut qu'il retrouve sa souplesse, encourage sa vulnérabilité tout en structurant ses forces. Ainsi, nous cherchons à l'ouvrir à un potentiel infini de réalisations.

Le travail vocal, dans un deuxième temps, permet d'identifier et de mettre à profit ce deuxième véhicule des émotions qu'est la voix. Des exercices de respiration ainsi qu'un travail sur les « résonateurs » sont à la base de cette deuxième partie du cours.

Dans un troisième temps une série d'exercices sous forme de

jeux et d'improvisations permettent à l'élève d'identifier et de développer sa concentration, son observation, son écoute, sa capacité à relaxer, son potentiel d'adaptation de même que sa mémoire affective et sensorielle.

Enfin, les trois aspects de la formation vise la création de personnages (en improvisation ou à partir de courts textes) que nous organiserons dans l'espace dans le but de mettre les élèves en situation de représentation devant un public ami.

Pour l'Aire de jeu, c'est une première cette année. Nous comptons élargir le nombre de classes pour septembre prochain. Les enfants qui désirent en savoir plus peuvent communiquer au 569-0060.

Lysianne Gallant
Adjointe à la direction
artistique de l'Aire de jeu.



Cinq des jeunes qui ont participé à l'audition du Petit Prince, qui ont fait partie de la production du spectacle, et qui suivent maintenant une formation en théâtre à l'Aire de Feu.

Un nouveau musée

Vendredi, premier février 1991, le Musée alternatif des arts libres ouvrait ses portes.

Jusqu'au 22 mars prochain, une première série de créations sont exposées. De

plus, pour compléter la curiosité des regards, des musiques originales créent une ambiance, qui contribue à accroître le sens des symboliques en présence.

Ce projet a été initié par un groupe de jeunes ayant le désir de rendre davantage accessible des productions artistiques multi-formes. Ils et elles se sont donné « le mandat de combler le manque... de remédier aux graves omissions qui, ici et ailleurs, laissent des lacunes incommensurables. »

Ça ne coûte rien pour entrer. C'est situé au 66, rue Albert, l-

cal 33 (perpendiculaire à Wellington Nord) à Sherbrooke. Et

vous pourrez voir... de la beauté. Différente. Nécessaire.

Alain Poirier



Photo Roland Salois



Photo Roland Salois

Recherchons équipiers et équipières

Pour faire : Rédaction, enquêtes, photos, montage, un peu de tout quoi !

Les artistes (de la photo, dessin, B.D., écriture) sont invité-e-s à nous faire parvenir de leurs créations.

Se joindre à l'équipe d'Entrée Libre pour s'activer dans le quartier...

Contactez-nous ! 821-2270



S'ABONNER C'EST
SE DONNER LES MOYENS
DE MIEUX S'INFORMER

Abonnement régulier... 15,00 \$
Abonnement de soutien... 20,00 \$
Institution... 25,00 \$
Don... \$



Ci-joint un chèque ou mandat-poste au montant de _____ pour _____
abonnement(s) adressé à Entrée Libre
187, rue Laurier, local 317,
Sherbrooke, Québec J1H 4Z4

Nom _____ Adresse _____

Ville _____ Code postal _____

Téléphone _____